



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2024.06.54 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Mécénat pour le Mois Molière 2024 entre la ville de Versailles et le Crédit Mutuel d'une part, et entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation culturel d'autre part.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnès AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature comptable 756 « Libéralités reçues », service B1100 « Direction des Affaires Culturelles ».

La ville de Versailles organise chaque mois de juin, un festival de théâtre, « le Mois Molière », qui s'étend sur l'intégralité du territoire de la commune afin de concerner tous les publics.

Le Crédit Mutuel et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique », attachés à soutenir les initiatives publiques concourant à l'intérêt général dans le domaine de la Culture, ont manifesté leur volonté de contribuer financièrement à la 28^e édition du Mois Molière, se déroulant du

1er au 30 juin 2024.

Le soutien est supporté par deux agences du Crédit Mutuel de Versailles, l'agence Versailles Val de Gally et l'agence Versailles Saint-Louis, pour un don total de 10 000 € permettant de financer, en partie, la production du festival Mois Molière par la Ville.

Le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique » souhaite soutenir le festival Mois Molière, et particulièrement trois spectacles « le Fantôme de la rue du Vieux », « Art et Voix » et « Ensemble Mique Mac » par un don de 1 725 €.

La Ville souhaite remercier les mécènes en visibilité et en places pour assister à des représentations, grevant ainsi ce mécénat de charges et de conditions.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le don, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 2 000 €, de la part de la caisse du Crédit Mutuel Versailles Val de Gally, afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 28^e édition qui se déroulera du 1^{er} au 30 juin 2024 sur le territoire de la commune de Versailles ;
- 2) d'accepter le don, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 8 000 €, de la part de la caisse du Crédit Mutuel Versailles Saint-Louis, afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 28^e édition qui se déroulera du 1^{er} au 30 juin 2024 sur le territoire de la commune de Versailles ;
- 3) d'accepter le don, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 1 725 €, de la part du Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique » afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 28^e édition qui se déroulera du 1^{er} au 30 juin 2024 sur le territoire de la commune de Versailles ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat entre la ville de Versailles et les caisses du Crédit Mutuel Versailles Val de Gally et Versailles Saint-Louis, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Madame Emmanuelle DE CREPY, membre du Fonds de dotation culturel, ne prend pas part au vote sur ce point.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.